

*Astuces
et réflexes
malins*

COMMENT TRIER
MES DÉCHETS
ET CONSOMMER
ÉCORESPONSABLE ?



Soyez **écocitoyen**
et recyclez
en adoptant
des **gestes**
simples
et **efficaces** !

Les Français
produisent
par an
deux fois plus
de déchets
qu'il y a 40 ans.

Temps de décomposition des déchets jetés dans la nature



PAPIER

3 mois



PELURE DE FRUIT

de 3 à 6 mois



PAPIER JOURNAL

de 3 à 12 mois



MÉGOT
DE CIGARETTE

de 1 à 5 ans



CHEWING-GUM

jusqu'à 100 ans



CANETTE

de 10 à 100 ans



PLASTIQUE

de 100 à 1 000 ans



POLYSTYRÈNE
CARTES DE TÉLÉPHONE

1 000 ans



VERRE

jusqu'à 5 000 ans

Les gestes à retenir



- Si ma résidence dispose de corbeilles extérieures, **je les utilise** pour y jeter mes détritres. Je contribue ainsi à la propreté de ma résidence.
- **Je respecte** les consignes de tri et je jette mes déchets dans les bons conteneurs. Si j'ai un doute, je jette mes déchets dans la poubelle ordinaire.
- **Je rapporte** mes piles et mes ampoules usagées au bureau de mon gardien ou en magasin, et mes médicaments périmés en pharmacie.
- **Pour mes encombrants**, si je ne dispose pas de local prévu à cet effet dans ma résidence, je me rapproche de la mairie ou de la communauté d'agglomération pour connaître les dates et les horaires de ramassage des encombrants ainsi que les horaires d'ouverture de la déchetterie. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, je ne stocke pas mes encombrants sur mon balcon ou dans les parties communes de ma résidence.
- **Pour mes vêtements, mes chaussures usagées et mes vieux textiles**, je les dépose dans des bornes spéciales textile ou je les remets à des associations caritatives telles que les Restos du cœur, la Croix-Rouge, etc.

Je consomme écoresponsable

- **Je réduis mes déchets** et privilégie les produits réutilisables, durables, sans emballages, en grand conditionnement et avec écorecharges.
- **Je privilégie les équipements à énergie solaire ou les accumulateurs rechargeables** pour consommer moins de piles.
- **Je repère les symboles environnementaux** pour me guider dans le tri de mes déchets.

LA POUBELLE BARRÉE



Apposé sur les produits électriques et électroniques, les lampes, les piles et les accumulateurs, ce logo indique qu'ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères : ils font l'objet d'une collecte séparée. Je les apporte en magasin ou en déchetterie.

LE TRIMAN



Ce logo indique que le produit, ou l'emballage, ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères mais trié à domicile ou rapporté dans un point de collecte (bacs en magasin, déchetterie, etc.) pour être recyclé.

ANNEAU DE MÖBIUS



C'est le symbole du recyclage. Les produits qui l'arbovent, ou leur emballage, sont recyclables. Néanmoins, ils seront recyclés si le système de collecte ou la filière du recyclage existe et si les consignes de tri sont correctement respectées.

Trucs et astuces !

Je recycle mes déchets d'équipements électriques et électroniques (lave-linge, lave-vaisselle, télévision, ordinateur, etc.). Si j'ai un doute, je me renseigne auprès de mon gardien ou de mon agence.

Je donne, je loue ou je vends les objets dont je n'ai plus besoin.

Je supprime au maximum les produits à usage unique (par exemple, je préfère une serviette en tissu à l'essuie-tout en papier).

Rendez-vous sur le site www.quefairedemesdechets.fr
→ Outil pratique pour savoir où jeter mes déchets et me débarrasser des objets dont je n'ai plus besoin.



Le saviez-vous ?

Ne pas trier ou mal trier augmente votre facture de 40 % (taxes ordures ménagères sur les impôts locaux – taxe d'habitation).

Lorsque le tri n'est pas fait correctement, c'est toute la benne de déchets qui est refusée. Les déchets sont alors incinérés ou enfouis au lieu d'être recyclés. L'incinération des déchets contribue à la pollution atmosphérique.

En savoir +

www.ademe.fr

Guide du réemploi et de la réparation
www.produitspourlavie.org

CDC Habitat est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour protéger l'environnement, préserver votre santé et vous permettre de mieux maîtriser vos charges locatives.

Une démarche RSE permet d'avoir un impact positif sur la société, de respecter l'environnement tout en étant économiquement viable.

CDC Habitat
Direction de la communication,
pôle Clients et Marketing

Octobre 2019

Illustrations
Marjorie Blandin

Chiffres
Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie
(Ademe)

Imprimé en France
chez Grafik plus
labellisé Imprim'Vert®,
sur papier 100 % recyclé



CDC Habitat, Société Anonyme
d'Économie Mixte à Directoire
et Conseil de surveillance
Siège social 33, avenue Pierre Mendès
France - 75013 Paris
Capital social 933 301 600 €
RCS Paris 470 801 168

Ne pas jeter sur la voie publique